

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le lundi neuf mars à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

*Étaient présents :* Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN, Audrey SAUNIER, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Alexandre BOTELLA, Aurélia DUCHET, Julien FARDEL-BRIOT

*Étaient excusés :* Camille LECUNFF-GUILLARD

**Objet : Compte de gestion 2025**

Monsieur le comptable public de Givors a transmis le compte de gestion 2025.

Il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2025, au compte administratif et fait apparaître les résultats suivants :

| Section de fonctionnement |                |                |                |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses                  |                | Recettes       |                |
| Prévu                     | Réalisé        | Prévu          | Réalisé        |
| 2 508 056.00 €            | 2 114 729.71 € | 2 508 056.00 € | 2 350 017.06 € |
| Section d'investissement  |                |                |                |
| Dépenses                  |                | Recettes       |                |
| Prévu                     | Réalisé        | Prévu          | Réalisé        |
| 619 354.42 €              | 311 547.67 €   | 619 354.42 €   | 350 247.38 €   |

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2025.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 9 mars 2026

Le Président,



Le secrétaire de séance,

Olivier

